



MAIRIE DE BORDEAUX

CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC

**Procès-verbal de la séance du
27 SEPTEMBRE 2010 A 15 H 00**

***La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur
Alain Juppé Maire de Bordeaux***

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (présent jusqu'à 18h40), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK (présente jusqu'à 17h25), Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER (présente jusqu'à 18h), Mlle Laetitia JARTY (présente à partir de 18h40), M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Pierre LOTHAIRE, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Pierre HURMIC,

M. le MAIRE. -

La séance est ouverte. Nous allons commencer nos travaux.

Je voudrais accueillir dans nos tribunes le représentant de la ville turque de Samsun qui assiste à notre séance. Soyez le bienvenu.

(Applaudissements)

Désignation du secrétaire de séance Procès-verbaux de la séance du 28 juin et du 19 juillet 2010

M. LE MAIRE. -

En l'absence de Laetita JARTY je vais demander à Paola PLANTIER, si elle le veut bien, d'assurer le secrétariat de notre séance. Avant qu'elle ne s'installe je voudrais vous soumettre pour approbation les procès-verbaux des séances du 28 juin et du 19 juillet.

Est-ce qu'il y a des observations ?

Des demandes de rectifications ?

Il n'y en a pas. Ils sont donc approuvés.

M. le MAIRE. -

Avant d'attaquer l'ordre du jour je voudrais rapidement vous rendre compte de la visite qu'à la tête d'une délégation municipale j'ai faite en Chine il y a quelques jours.

Pour lancer cette communication nous avons souhaité vous projeter le film que France 3 a réalisé sur cette visite.

(Projection au Conseil Municipal du film réalisé par France 3 sur la visite de la délégation municipale à l'Exposition Universelle de Shanghai –

Ci-dessous les commentaires accompagnant ce film)

Introduction de la présentatrice :

« Nous sommes de retour à Shanghai sur les terrasses du Pavillon français au cœur de l'Exposition Universelle. Bordeaux s'y expose depuis quelques jours. L'inauguration a eu lieu en présence de la délégation française, l'occasion pour les visiteurs de découvrir sa culture, ses vins, sa qualité de vie.

Ouverte au public depuis le 1^{er} mai l'Exposition Universelle de Shanghai totalise déjà 50 millions d'entrées. Avec 50.000 visiteurs par jour le Pavillon français est le plus prisé parmi les 190 pays représentés.

Bordeaux a l'ambition de séduire tant par son patrimoine architectural que par ses vins, car si les grands crus jouissent déjà d'une certaine notoriété, de nouveaux marchés sont encore à conquérir.

Séance du lundi 27 septembre 2010

Un intervenant chinois :

(...) tout ce qui reste à faire auprès des consommateurs chinois, parce que je reçois de plus en plus de demandes de petits châteaux bordelais. Ils ont soif de ça.

La présentatrice :

Présents sur l'ensemble du pavillon pendant une semaine, les 'Côtes de Bordeaux' répondent parfaitement à cette demande.

Avec ses 53 millions de bouteilles produites par an, la Chine représente, pour nous 'les Côtes', 10% des exportations, un chiffre multiplié par trois en un an.

Explication d'une stratégie de séduction payante :

Une intervenante française :

On a plusieurs axes. L'événement qu'on est en train de réaliser en est un. On a également un axe de formation comme celui qu'on a pu faire à Wuhan auprès du lycée hôtelier.

Expliquer. Rendre accessibles les vins de Bordeaux avec toute leur richesse et la diversité des terroirs que nous représentons.

La présentatrice :

La consommation chinoise des vins de Bordeaux augmente au rythme de la croissance et modifie les habitudes culturelles.

Un intervenant chinois :

Auparavant on buvait surtout de l'alcool à 60°. Maintenant c'est la recherche de la qualité de santé, la recherche de la qualité de vie, donc on change un peu ce qui est dans nos verres. Maintenant on remplace l'alcool par le vin de Bordeaux.

La présentatrice :

Avec 3 millions de visiteurs attendus autour de la représentation bordelaise d'ici le 30 septembre, cet engouement n'est pas près de s'éteindre.

La présentatrice :

Pour la première fois depuis l'histoire de l'humanité, 50% des habitants de la planète vivent en ville, jusqu'à 80% dans les pays développés. Pas étonnant, donc, que la ville soit le chantier privilégié du développement durable.

En la matière, Bordeaux et Wuhan, sa ville jumelle, ont beaucoup à partager.

Si Bordeaux et Wuhan entretiennent des relations d'amitié depuis 24 ans, leur jumelage date lui de 1998. Les deux villes n'ont cessé depuis de renforcer leur coopération tant dans le domaine éducatif que dans le domaine technique, notamment en matière de développement durable. Car si Wuhan a été déclarée 'zone pilote nationale', Bordeaux se veut quant à elle exemplaire en la matière.

Séance du lundi 27 septembre 2010

M. Alain JUPPE, Maire de Bordeaux :

Ici on est dans une autre échelle. Le grand Wuhan c'est 30 millions d'habitants. Le grand Bordeaux ce sera je l'espère 1 million d'habitants. Donc voyez que ce n'est pas du tout les mêmes quantités, ou les mêmes chiffres. Il n'en reste pas moins que la préoccupation est identique. C'est ce que je voudrais souligner à l'occasion de ce voyage en Chine, c'est que la Chine a bien pris conscience que le développement durable était une nécessité.

On a pu avoir l'impression à Copenhague que les Chinois traînaient un peu des pieds. En réalité, dans leur propre pays, dans leur propre plan de développement ils se sont fixé des objectifs très ambitieux.

La présentatrice :

Site emblématique de l'aménagement durable du centre ville de Wuhan : sa nouvelle gare TGV qui relie la ville à Canton.

Entre la décision et l'inauguration trois années se sont écoulées. De quoi laisser rêveurs les élus bordelais.

Mme WALRYCK :

Le sentiment qu'on a c'est qu'il y a une volonté d'y aller et qu'on partage un peu les mêmes enjeux. Ça, c'est très clair. Mais il y a une rapidité, une capacité d'exécution dans les projets qui est assez surprenante.

La présentatrice :

Si la Province de Wuhan est connue comme la Province des Mille Lacs, Wuhan est, elle, la Ville des Cent Lacs

Le lac de l'est, le plus grand lac urbain chinois, est la cible prioritaire de cette coopération franco-chinoise. Une agence aquitaine s'est même vu confier la dépollution et le traitement de ses eaux.

Un intervenant français :

Derrière cette idée de dépollution il y a aussi pour eux l'idée, comme vous le savez, de faire de cette zone une zone exemplaire en matière de développement durable.

Pour la France je crois que c'est une façon de montrer notre expertise à la fois technique, administrative, et aussi bien entendu tous les enjeux économiques qui se développent derrière.

La présentatrice :

Biolake est sans conteste le chantier le plus impressionnant de l'agglomération. Pôle National d'Innovations Biotechnologiques dédié à la pharmacie, il s'étendra d'ici 5 ans sur 580 km² de production et de recherche.

Un intervenant français :

Finally ce que nous, nous avons mis 20 ou 30 ans à construire pas à pas, et encore avec un résultat sans doute bien loin de leur approche, eux ils le réalise en 3 – 4 ans. Et c'est vrai que cette efficacité qui est la caractéristique essentielle de ce qu'on peut considérer chez les Chinois, notamment ici à Wuhan, pour nous c'est à la fois suffoquant et presque inquiétant en termes de concurrence.

La présentatrice :

Les projets des deux villes, même s'ils se situent à des échelles différentes, ne seront jamais mieux portés par les pouvoirs publics que par des volontés et des prises de conscience éco-citoyennes. »

M. le MAIRE. -

L'essentiel est dit. Quelques commentaires complémentaires.

Cette visite s'est déroulée en trois temps. Tout d'abord Pékin avec des contacts avec les autorités nationales chinoises et un accord de coopération important entre l'Université Bordeaux 4 Montesquieu et une des grandes universités de Pékin. Cet accord prévoit notamment la création d'un laboratoire de recherche franco-chinois sur le droit public, le droit public français ayant une place importante dans les recherches et les pratiques chinoises.

Le second temps a été le passage à Wuhan. 48 heures à Wuhan. Nous avons signé un nouveau plan d'actions pour la période 2010 / 2012 avec une composante universitaire là encore très importante, et deux accords plus techniques, un entre l'ADEME, l'Agence pour l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie française qui va apporter son savoir-faire en matière de réalisation de bilan carbone à la municipalité de Wuhan, et un deuxième accord entre l'Agence de l'Eau Adour Garonne et là aussi la municipalité de Wuhan pour mettre en place un système de détection et d'analyse de la qualité des eaux des lacs, puisque Wuhan est au centre d'un réseau de lacs extrêmement important.

Troisième étape, Shanghai, l'Exposition Universelle, le Pavillon français. A l'intérieur du Pavillon français un stand consacré à Bordeaux, à son urbanisme et évidemment au vin puisque j'étais accompagné par une délégation importante du CIVB et des Grands Crus de Bordeaux.

Le marché chinois est en train d'exploser pour les vins de Bordeaux. Nous avons donc eu l'occasion de faire la promotion de notre vin.

J'ai également rencontré à Shanghai un groupe de Bordelais expatriés. Le BRA, qui porte désormais le nom de Bordeaux Gironde Investissement, essaye de développer à l'étranger ce réseau de Bordelais expatriés de façon qu'ils fassent la promotion de notre ville, qu'ils se comportent un peu comme des ambassadeurs de Bordeaux.

J'ai eu avec eux un entretien tout à fait passionnant. L'un d'entre eux qui est dans le monde du vin me disait même :

« Aujourd'hui l'œno-tourisme se développe considérablement. Les Chinois veulent venir en France pour visiter les vignobles et le seul blocage que nous rencontrons c'est l'insuffisance des billets d'avion. Il faudrait une ligne Shanghai-Bordeaux pour accueillir les touristes. »

Je leur ai dit : qu'à cela ne tienne, faisons la ligne quand vous voulez.

Voilà un peu ce voyage. Je ne veux pas être trop long parce que nous avons beaucoup à faire. Je voudrais simplement dire que la Ville a pris en charge exclusivement la délégation municipale. La délégation universitaire, la délégation du monde du vin et la délégation de la Chambre de Commerce ont été financées par leurs institutions respectives.

Ce déplacement nous a coûté 120.000 euros. A 90% il s'agit des billets d'avion, puisque les repas ont été largement pris en charge par nos hôtes chinois et que le coût des hôtels a été assez réduit compte tenu de très bonnes négociations tarifaires.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Un membre du Conseil Municipal en la personne de Vincent MAURIN a participé à cette visite.

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Je souscris tout à fait à la façon dont vous avez « résumé » l'ensemble de ce que nous avons à faire dans ces grandes villes de Chine.

Pour ma part je retiendrai aussi l'intérêt très fort des Chinois, pas simplement sur le Bordeaux patrimoine, le Bordeaux capitale du vin, mais également le Bordeaux en devenir à travers ses atouts technologiques, en particulier son pôle aéronautique et spatial.

Je retiendrai également, en marge de tout ce que nous avons vu, quelques réponses à des questionnements sociaux que nous pouvons avoir, en particulier sur ce que nous disait le numéro deux chinois sur la volonté de la Chine capitaliste de passer d'un rapport capital / travail actuellement de 30 à 70 vers une amélioration significative pour que l'ensemble des Chinois bénéficient de la croissance exponentielle de ce pays. Je le rappelle, c'est une croissance à deux chiffres qui fait rêver.

Et enfin une petite anecdote. Le jour de la grande grève pour les retraites en France, le 7 septembre, nous étions à Wuhan où, Monsieur le Maire, vous interrogez le représentant de la municipalité sur l'âge de départ à la retraite des Chinois. La réponse a été : 55 ans pour les femmes, 60 ans pour les hommes, et encore un certain nombre de dérogations sont possibles pour des pré-retraites pour les hommes.

(Brouhaha)

Comme quoi la Chine qui va vite, la Chine qui fait des progrès n'est pas forcément la Chine où les avantages sociaux sont complètement inexistantes.

(Brouhaha)

M. le MAIRE. -

Merci M. MAURIN de ce compte rendu complémentaire.

Je voudrais simplement souligner aussi qu'il nous a été beaucoup dit que la Chine était certes la deuxième puissance économique du monde, mais que c'était toujours un pays en développement parce qu'il faut là-bas tout diviser par 1 milliard 300 millions et que le

Séance du lundi 27 septembre 2010

revenu par tête des Chinois est inférieur à 4.000 dollars par tête, précisément, alors qu'il est presque de 10 fois plus chez nous.

Donc je ne doute pas qu'au fur et à mesure de son développement économique la Chine rejoigne nos propres préoccupations sur l'âge de la retraite, d'autant que la population y vieillit aussi beaucoup.

Donc je pense qu'à notre prochain voyage en Chine on pourrait avoir un âge de la retraite de 65 ans en Chine. Ça ne serait pas surprenant.

Pas d'autres remarques là-dessus ?

(Aucune)

On va prendre l'ordre du jour.

Monsieur le Maire

D -20100455

Versement d'une contribution au Fonds d'aide d'urgence en faveur des sinistrés pakistanais dans le District de Swat suite aux inondations. Autorisation. Décision.

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Ainsi que vous le savez, le Pakistan est en train de subir la plus grande catastrophe naturelle de son histoire.

Suite à des inondations de grande ampleur, le pays compte aujourd'hui plus de 20 millions de sinistrés sans abri, nourriture ni assistance. Dans ce contexte, CARE France, une organisation d'aide d'urgence humanitaire, propose un projet d'action humanitaire au Pakistan, afin de porter des secours aux populations touchées par les inondations. Ce projet vise à apporter des aides matérielles, telles que tentes et produits de première nécessité aux 5 600 déplacés dans le district de Swat de la province du Khyber Pakhtunkhwa.

C'est pourquoi, afin de participer, solidairement avec les organisations humanitaires, à l'effort de solidarité en faveur de cette nation dévastée par ce dramatique événement, il vous est proposé de contribuer à cette opération, en apportant notre concours financier, à hauteur de 10 000 Euros. La contribution à ce projet est aussi une occasion d'exprimer une nouvelle fois les valeurs humaines que la France et la Ville de Bordeaux portent dans le monde.

Au vu de ces éléments, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **m'autoriser à verser une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'Association CARE France.**

Cette dépense sera imputée sur la réserve des subventions 2010 de la Direction Générale des Relations Internationales – fonction BX 041 - CEX & CRB : RINTER – enveloppe 020376 – compte 6574.

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues, vous avez tous vu sur vos écrans de télévision les images des effroyables inondations qui ont dévasté le Pakistan. L'association Care France, qui est une grande organisation d'aide d'urgence humanitaire, a présenté un projet d'actions humanitaires afin de porter secours aux populations les plus touchées par les inondations.

Ce projet vise à apporter des aides matérielles, des tentes, des produits de première nécessité aux 5.600 déplacés dans le district de Swat de la province du Khyber Pakhtunkhwa.

Nous avons pensé qu'il était bon de manifester par un geste, fût-il un peu symbolique, notre solidarité. Je vous propose donc une subvention exceptionnelle de 10.000 euros.

M. PEREZ

M. PEREZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bien sûr nous approuvons totalement cette action, comme toutes les actions visant à réduire la pauvreté et la détresse à Bordeaux et dans le monde.

Au passage nous saluerons une nouvelle fois la mémoire de Jean-François Deniau, Président d'honneur de l'association Care, combattant de la volonté pour lui-même comme pour le monde, même si bien sûr nous n'étions pas toujours d'accord avec lui.

Plus généralement, Monsieur le Maire, je voudrais revenir un instant sur les aides aux situations d'urgence dans lesquelles s'investit notre municipalité, en particulier vous demander, ou à l'adjoint chargé du dossier, si nous avons des informations concernant l'utilisation de l'aide que nous avons votée pour Haïti à la suite du tremblement de terre dernier.

J'avais, vous vous en souvenez sans doute, demandé que nous poussions plus loin notre coopération, notre aide envers la population en suggérant un jumelage avec Port au Prince. Bien sûr, on parle moins de Haïti aujourd'hui, mais la situation y demeure préoccupante.

Aussi, Monsieur le Maire, je vous demande de réétudier cette demande, même si je peux comprendre qu'on ne puisse se jumeler avec toutes les populations frappées par un fléau.

Ici nous avons une population d'expression française si proche des Antilles Françaises avec laquelle Bordeaux a tant de liens tissés par l'Histoire. Cela doit être, je crois, pris en considération pour le rayonnement de notre Ville dans le monde. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Merci mon cher collègue. Je n'ai pas de réponse immédiate à vous apporter sur Haïti, à moins que M. DUPOUY ou M. CAZABONNE aient des éléments. Je vous les ferai tenir dès que possible.

M. CAZABONNE, vous avez des indications ?

M. CAZABONNE. -

Dans le cadre de la Journée de la Francophonie, la maire adjointe d'Haïti nous a fait savoir qu'elle était prête à nous faire connaître quelles étaient les retombées de l'aide que la Ville de Bordeaux à apportées.

Pour l'instant nous n'avons pas d'évaluation concernant cette aide que nous avons envoyée.

M. LE MAIRE. -

Il serait utile qu'à la prochaine séance du Conseil Municipal on ait des éléments d'évaluation.

Séance du lundi 27 septembre 2010

Nous avons prévu, si je me souviens bien, de verser cette aide à la Fondation de France. Il faudra leur demander... Vous avez vu malheureusement que la mise en place de l'aide à Haïti est un peu... comment dire... aléatoire, pour ne pas dire pire.

Pas d'oppositions à l'attribution de cette subvention exceptionnelle ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100456

Contrat de co-développement 2009/2010 entre la CUB et la Ville. Avenant n°1. Approbation.

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

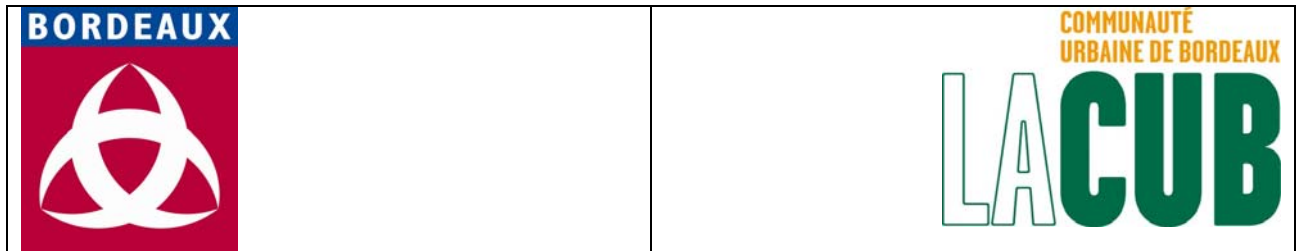
Vous avez approuvé par délibération D-20090464 du 28 septembre 2009 le contrat de co-développement entre la Communauté urbaine de Bordeaux et la Ville pour la période 2009-2011.

Suite à la mise en place d'un nouveau réseau de transports en commun en février 2010, il a été nécessaire de prévoir des aménagements (couloirs de bus, travaux de voirie...) afin de mettre en œuvre ce nouveau réseau de manière optimale.

Il convient d'inscrire ces divers travaux dans le contrat de co-développement en cours. C'est l'objet de l'avenant n°1, dont le projet est annexé à ce rapport.

Il a été proposé au Conseil communautaire du 9 juillet dernier et a été approuvé. C'est au Conseil municipal désormais de se prononcer.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver cet avenant n°1 au contrat de co-développement.



Contrat de co-
développement
2009-2011

***Commune de Bordeaux
Communauté urbaine de
Bordeaux***

Avenant n° 1

Préambule

La Cub, autorité organisatrice des transports urbains sur son territoire a adopté en 2000 son plan des déplacements urbains, se lançant ainsi dans une politique d'envergure destinée à limiter l'usage de l'automobile dans l'ensemble de l'agglomération, et à enrayer l'étalement urbain. Un des principaux objectifs de ce plan a été de conforter le réseau de transport en commun, par la mise en place d'un réseau de transport en site propre.

C'est ainsi qu'en moins de 10 ans la Cub a construit un réseau de tramway de 44 km réparti sur 3 lignes.

L'expansion du réseau TBC, première et deuxième phase est un succès en terme d'offre et d'usage que la Communauté a souhaité poursuivre avec le lancement des études de la 3^{ème} phase du tramway, du tram-train du Médoc, et avec la restructuration du réseau de bus et de transport des personnes à mobilité réduite, et la créations de Vcub dont la gestion est confiée à la société Kéolis délégataire de service public pour la période 2009-2013.

La Cub entend relever le défi d'offrir aux habitants une mobilité durable et équitable à l'échelle de l'agglomération.

Les contrats de co-développements signés à l'autonome 2009 traduisent sur une durée de trois ans les actions pour mettre en œuvre les projets de territoire communaux et communautaire tant sur l'aménagement urbain, le développement économique, la voirie, que le développement durable. Il faut dorénavant les compléter avec le domaine des déplacements urbains..

Les étapes décisionnelles étant franchies arrêtant la 3^{ème} phase TCSP, approuvant la restructuration du réseau communautaire de transports urbains et actant le lancement du schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM), il y a lieu d'établir un avenant aux contrats 2009-2011 afin d'intégrer dans chacun des contrats les conséquences liées à ces décisions.

Par ailleurs, cet avenant prend en compte les adaptations aux contrats validés par les comités de pilotage de la conduite du changement du 12 février, du 2 avril, du 7 mai et du 10 juin, ainsi que la programmation des logements locatifs conventionnés 2010.

Article 1 : Objets de l'avenant

1-1 : le présent avenant complète les contrats en décrivant les grands objectifs de la politique communautaire en matière de déplacements urbains et en complétant la déclinaison opérationnelle des contrats des communes concernées par les actions qui en découlent.

1-2 : le présent avenant intègre aux contrats concernés les adaptations actés par le comité de la conduite du changement depuis la signature des contrats jusqu'à la fin du premier semestre 2010.

1-3 : le présent avenant intègre la programmation des logements conventionnés de l'année 2010

Article 2 : Modification des articles des contrats 2009-2011

En conséquence de l'article 1, les présents articles des contrats 2009-2011 sont modifiés comme suit :

2-1 : l'article 5 chapitre 3, intitulé « contribution des orientations et projets communaux aux objectifs d'agglomération », est amendé en conséquence de l'article 1 du présent avenant.

La partie Transport public urbain de l'article 5 chapitre 3 devient caduque et est remplacée par le texte suivant :

Les objectifs d'agglomération portés par la Communauté en matière de déplacements urbains

Développer l'offre de transports en commun

La Cub se donne pour objectif d'ici 2020 de doubler sa fréquentation du réseau de transports en commun, de réaliser 33 kilomètres de tramway supplémentaires dont 7 kilomètres de tram- train.

Dans ce contexte un véritable programme de transports collectifs performants a été étudié en cohérence avec les grandes orientations de la politique de l'urbanisme et de l'habitat.

Par délibération n° 14903 du 6 novembre 2009, le conseil de Communauté a adopté le projet de développement du réseau de transports en commun en site propre décliné comme suit :

Extension de la ligne A entre Mérignac centre et l'avenue de Magudas au-delà de la rocade

Extension de la ligne B entre Claveau et Bordeaux Nord

Extension de la ligne B entre Bougnard et la place de l'Alouette

Extension de la ligne C entre Terres neuves et Villenave d'Ornon au-delà de la rocade

Extension de la ligne C entre les Aubiers et le parc des Expositions

Création de la ligne D entre Quinconces et Cantinolle

Création de la ligne tram-train du Médoc jusqu'à la gare de Blanquefort

Le projet d'extension du réseau urbain peut impacter la vie locale, l'activité commerciale, les conditions de stationnement, le schéma de circulation dans les quartiers traversés et induit la réalisation de certains travaux d'aménagement en compensation desdits impacts.

Le conseil de Communauté du 6 novembre 2009 a décidé la mise en place de mesures d'accompagnement pour limiter les incidences fonctionnelles sur les tissus urbains concernés par les extensions du tramway (délibération 2009 n°0709). Les communes de Bègles, Bordeaux et Mérignac sont concernées.

Par ailleurs, des projets d'aménagement accompagnant le passage du tramway ont été identifiés : ils sont intégrés aux contrats de co-développement.

De même des mesures d'accompagnement pour des acteurs professionnels situés à proximité du chantier du tramway de la phase 3 sont mises en place

La Communauté a souhaité à l'instar de la 1^{ère} et 2^{ème} phase du tramway créer une commission d'indemnisation à l'amiable (Conseil du 26 mars n°2010/0231). C'est une solution rapide et efficace pour la problématique commerciale de proximité durant le chantier du tramway.

Plus particulièrement pour la création de la ligne D, une étude est programmée pour affiner la problématique économique : en effet, le mode opératoire d'accompagnement des acteurs économiques dans un contexte d'évolution urbaine est à définir. Le champ actuel de cette réflexion porte sur le secteur de l'avenue de la Libération et de la route du Médoc (Bordeaux, Le Bouscat).

Sont également à l'étude le montage éventuel d'une procédure de prêts à taux zéro pour la période qui suit la mise en service du tramway : en effet, il a été constaté que la reprise d'un chiffre d'affaires normal requière une période plus ou moins longue, une fois le chantier terminé.

Augmenter la qualité de service de transports en commun urbain

Parmi les objectifs d'augmentation de la fréquentation des transports en commun, la Communauté en choisissant la société Kéolis comme délégataire de service public a opté pour une redéfinition globale du réseau d'autobus qui s'appuie sur :

une augmentation de l'offre

une augmentation de l'amplitude horaire

une concentration de l'offre sur un axe permettant les liaisons directes et une simplification de la lisibilité des lignes.

une hiérarchisation des offres (structurantes/principales/locales) avec une meilleure répartition de l'offre tout au long de la journée

la desserte de nouveaux pôles

l'inter modalité avec le maillage du territoire par l'implantation de 139 stations vélos

Ainsi le réseau restructuré mis en place en février 2010 comprend :

13 lignes dites « lianes » qui constituent le réseau structurant

15 lignes, dont 6 « corols » qui forment le réseau principal

33 lignes dont 8 « citeis » qui représentent le réseau local complété par 4 lignes de transport à la demande.

Pour favoriser l'intermodalité 139 stations vélos en libre service ont été mises en place sur le territoire communautaire avec un parc de 1545 vélos. Les arceaux vélos sont également mis aux abords des lignes structurants.

Ce réseau communautaire de transports urbains et transports pour personnes à mobilité réduite a été adopté par le conseil de communauté du 27 novembre 2009 (délibération n°2009/0783)

Pour remplir les objectifs d'augmentation de la fréquentation et de confort de l'utilisateur, un certain nombre de projets ou d'actions sont à mettre en place avec les communes :

- les couloirs bus : la Communauté a réalisé des études entre 2005 et 2007 pour cerner les difficultés de circulation de 17 lignes structurantes et tenter d'y apporter des améliorations avec un programme d'actions. A cette occasion des couloirs bus ont été étudiés :
 - o la Cub s'engage sur leurs réalisations. Dans le cas où il y a impact sur le stationnement la Communauté peut engager une étude de stationnement à l'échelle locale.
 - o les communes s'engagent, à organiser la concertation avec les riverains, et à prendre les arrêtés de circulation découlant des couloirs bus. .
- les aménagements de voirie nécessaire au réseau Tbc de type aménagement de terminus
- l'implantation des abris bus contribuant à la qualité du service : les communes s'engagent à faciliter l'implantation des abris bus publicitaires, et prendre en charge l'alimentation électrique des ces équipements.

A moyen terme, le nouveau réseau mis en place par Kéolis suppose une analyse des conditions de circulation sur les nouveaux itinéraires et nouvelles lignes structurantes « lianes ».

Les études porteront sur les 13 nouvelles lignes structurantes (+ 2 express) et 6 lignes circulaires du réseau TBC 2010 et devront tenir compte des principes de restructuration du réseau à l'horizon 2014, les conclusions issues du SDODM. Le résultat de ces études sera connu à compter du mois d'avril 2011 et les aménagements qui en résultent seront intégrés aux contrats 2012-2014.

Il en est de même pour le transport scolaire dans la mesure où l'ensemble des marchés arrivent à échéance en 2012 : l'offre actuelle est donc maintenue sauf adaptations mineures appliquées à budget constant.

Proposer une stratégie des déplacements à l'horizon 2025

La Cub souhaite définir une stratégie de développement de son réseau de transports collectifs à l'horizon 2025 et, pour cela, a décidé lors du conseil de communauté du 27 novembre 2009 de lancer le schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM) (délibération n° 2009/0834). La réflexion portera sur le périmètre de la CUB et sur l'opportunité d'avoir recours aux différents modes de transport, tramway, BHNS, tram-train, bus

Ce schéma, qui a pour objectif de fixer l'armature structurante du réseau de transport à l'horizon 2025 et dont les conclusions sont attendues pour fin 2010, constituera le cadre de référence dans lequel toutes les autres études de transports devront s'intégrer (schéma OIN Bordeaux Euratlantique). Le projet urbain devra, de la même manière, s'harmoniser avec la vision globale du développement du réseau.

Le futur schéma aura également pour objectif de contribuer à la mise en cohérence des politiques publiques menées par la Communauté urbaine en matière d'urbanisme, de déplacements tous modes, d'écologie ou de développement économique. Pour cela il est d'ores et déjà prévu que le SDODM contribuera à terme à renseigner le volet transport collectif du PDU et le volet mobilité du futur SCOT.

Articuler urbanisme / déplacement – une nouvelle ingénierie du territoire

De nouveaux objectifs de développement de l'agglomération visent à conforter l'attractivité du territoire de la Cub et des objectifs ambitieux de développement durable. L'élément fédérateur de devenir une agglomération millionnaire vise deux objectifs : limiter l'étalement urbain et offrir de vraies opportunités de trouver un logement à distance raisonnable de son emploi.

Pour conforter ces objectifs il est proposé d'engager un nouveau dispositif appelé 50 000 logements autour du tramway.

Ce processus consiste à enclencher une mobilisation de l'ensemble des acteurs pour construire plus, mieux et plus vite sur les secteurs prioritaires de l'agglomération desservis par des transports performants. Bien évidemment, pour atteindre les objectifs, cette démarche s'inscrira dans la même temporalité que les grands projets déjà engagés, notamment dans l'arc de développement, dont les études seront poursuivies en parallèle et s'alimenteront des nouvelles approches méthodologiques issues de la démarche 50 000 logements.

Une large consultation sera ouverte à des équipes pluridisciplinaires chargées de travailler sur des propositions de stratégies urbaines centrées sur la production de logements sur des espaces en lien avec les corridors de transports publics.

Cette consultation prendra la forme d'un dialogue compétitif en vue d'avoir des propositions de stratégies urbaines en fin d'année 2010.

Développer la politique vélo de la Cub

D'ores et déjà, la Cub veut donner une ambition réelle au mode vélo et s'engage à définir une politique vélo de la Cub. Pour se faire, elle lance une étude de définition qui a pour objectif de faire un état des lieux, de faire des propositions de stratégies d'action détaillées pour améliorer le réseau cyclable, renforcer la sécurité, diversifier l'offre de service. Les résultats de cette étude seront disponibles à partir de juin 2011, les actions qui en découlent seront intégrées dans les contrats 2012-2014.

Toutefois, l'effort consenti en 2008 et 2009 pour la résorption des discontinuités cyclables est poursuivi et le présent avenant prend en compte les nouvelles opérations (études et travaux) à mettre en œuvre sur ce contrat.

2-2 : Modification de l'article 6 intitulé « la déclinaison opérationnelle 2009-2011 »

L'article 6 du contrat est modifié comme suit :

Suite au Copil de la conduite du changement du 7 mai 2010, des adaptations ont été apportées au contrat il s'agit de :

L'article 6 –déclinaison opérationnelle 2009/2011 – chapitre 1 « l'arc de développement durable et les sites de projets » Axe Lac/ Cracovie Latulle / Lucien Faure / Cenon Pont Rouge **Hôpital Saint Augustin** (fiche action n°15) est complété.

La Cub s'engage à participer au comité de suivi du stationnement et à réaliser une étude de faisabilité sur les propositions d'aménagement de nouveaux accès ouest au site hospitalo-universitaire.

Pour les actions prévues au titre de l'axe Deschamps/ Saint Jean Belcier/Quartiers anciens - **Opération Deschamps** (fiche n° 13) l'étude préalable de la configuration de la tête de pont Saint-Jean et l'étude de requalification du boulevard Joliot sont annulées, étant désormais prises en compte dans le cadre de l'OIN Euratlantique.

Des actions et des projets contribuant à la mise en place de la politique communautaire en matière de déplacements urbains ont été identifiés sur le territoire de la commune de Bordeaux et se déclinent de la façon suivante :

▪ Etudes et travaux pour la réalisation de couloirs bus dans le cadre de l'amélioration de la vitesse commerciale :

- **Place Nansouty** : création d'un couloir bus (63 m) –

La Cub s'engage sur la durée du contrat à sa réalisation.

La commune s'engage à prendre l'arrêté de police.

- **Boulevard JJ. Bosc entre Jouhaux et Paillère** : création de 2 couloirs bus 2 fois 3,50 mètres.

La Cub s'engage sur la durée du contrat à la réalisation des aménagements de ces couloirs

La commune s'engage à mener la concertation et à prendre l'arrêté de police.

Ceinture des cours Clémenceau / Albret entre place Tourny et cours Aristide Briand –

Dans un premier temps, il est envisagé des aménagements provisoires de couloirs bus dans chaque sens qui intégreront la mise à double sens de la rue de Belfort et de la chaussée de la place de la République comprise entre le cours d'Albret et la rue de Cursol côté hôpital.

La Cub s'engage sur la production de l'avant projet et la réalisation des aménagements.
La commune s'engage à prendre les arrêtés de police correspondants.
Dans un deuxième temps, il est prévu un aménagement qualitatif avec couloirs bus dans les deux sens selon la charte des Cours à actualiser, pour laquelle la Cub s'engage à la réalisation d'une étude préliminaire avec une AMO architecturale, la décision de faire et l'avant projet.
La commune s'engage à mener et à porter la concertation. Elle s'engage à prendre en charge le mobilier urbain et l'éclairage public conformément aux conditions définies par la délibération de la Cub à ce sujet.

Place des martyrs de la Résistance entre Ségalier et rue du Manège : Création d'un couloir bus (79 m)
La Cub s'engage dans le cadre du contrat à la réalisation de cet aménagement.
La commune s'engage à mener la concertation et à prendre l'arrêté de police.

Rue Jules Ferry : création d'un couloir de bus (207 m)
La Cub s'engage sur la durée du contrat à réaliser cet aménagement.
La commune s'engage à prendre l'arrêté de police.

Cours Maréchal Galliéni entre rue Coulmier et rue du 14 juillet : création d'un couloir bus (261 m).
La Cub s'engage sur la durée du contrat à réaliser une étude de stationnement et à produire l'avant projet.
La commune s'engage à mener la concertation.

Boulevard A. Daney entre place Maran et Latule : création d'un couloir bus (1100m).
La Cub s'engage sur la durée du contrat à la réalisation de cet aménagement.
La commune s'engage à mener la concertation et à prendre l'arrêté de police.

Cours de la Marne entre lycée Gustave Eiffel et Place Curie : création d'un couloir bus (500m) et d'un trottoir.
La Cub s'engage sur la durée du contrat à réaliser cet aménagement
La commune s'engage à mener la concertation et à prendre l'arrêté de police.

Route de Toulouse : réalisation d'un aménagement qualitatif avec couloir bus.
Point suspendu dans l'attente des résultats du SDODM fin 2010.

Rue Georges Bonnac : création d'un couloir bus
La Cub s'engage sur la durée du contrat à la décision de faire, l'avant projet, la confirmation de décision de faire et la réalisation des travaux.
La commune s'engage à mener la concertation et à prendre les arrêtés de police correspondants.

Barrière Saint-Médard : projet de réaménagement qualitatif dans le sens radial avec aménagement d'un couloir bus. Il est envisagé la création d'un couloir bus entre la barrière et la rue Grand Lebrun, ainsi que le prolongement du couloir bus du Cours Marc Nouaux.
La Cub s'engage au titre du contrat sur l'étude préliminaire, la décision de faire et l'avant projet.
La commune s'engage à mener la concertation.

Accès au pont d'Aquitaine : dans le cadre de l'amélioration de l'accès au pont d'Aquitaine dans le sens rive gauche/rive droite il est envisagé d'aménager un site propre transports en commun.

Séance du lundi 27 septembre 2010

La Cub s'engage sur la durée du contrat à la réalisation de l'étude préliminaire, la décision de faire, l'avant projet et la confirmation de décision de faire.

Travaux de voirie en lien avec le réseau Tbc

Rue de la Benauge : Afin de permettre la circulation des bus sur la rue de la Benauge il est prévu d'aménager la voie.

La Cub s'engage sur la décision de faire et la réalisation des travaux.

La commune s'engage à rétablir la circulation de la liane rue de la Benauge.

Rue Baysselance (angle rue de Saint-Genès) : il est prévu d'adapter le régime des feux de trafic

Terminus Saint-Louis : La Cub réalise des travaux de voirie et l'implantation d'abris bus.

Place Gambetta : il est nécessaire à titre provisoire de procéder à des travaux d'amélioration provisoire des arrêts de bus de la place.

La Cub s'engage sur la durée du contrat à produire l'avant projet et à réaliser les travaux.

Esplanade des Quinconces : des travaux de remise en état de la voie de bus existante côté Garonne entre les allées d'Orleans et de Munich sont nécessaires.

La Cub s'engage à réaliser les travaux à partir du mois d'août.

Réseau tbc – Corol 33 : réseau bus. (au niveau de l'avenue St-Amand à Caudéran)

Suite au bilan du nouveau réseau de transports en commun prévu à l'automne 2010, la Ville et la Cub décideront de la meilleure solution à retenir.

Etudes et travaux nécessaires à la mise en œuvre des extensions du tramway

Par délibération du 6 novembre 2009 le conseil de communauté a adopté le projet de développement du réseau de transports en commun en site propre.

La commune de Bordeaux est concernée par l'extension de la ligne B entre Claveau et Bordeaux nord, l'extension de la ligne C entre les Aubiers et Parc des expositions, la création de la ligne D entre Quinconces et Barrière du Médoc et le tram-train du Médoc..

Des projets accompagnant les extensions du tramway ont été identifiés. Il s'agit :

Aménagement de la place Tourny : La Cub s'engage à lancer un concours de maîtrise d'œuvre.

Création de parcs de stationnement : La Cub a prévu la réalisation de 2 parcs de stationnement place Charles Gruet et barrière du Médoc pour compenser les suppressions de places liées au tramway. La Cub réalisera les études et acquisitions foncières.

Marie Brizard : étude urbaine

La Cub s'engage à mener une étude urbaine sur les conditions d'accompagnement du tramway sur le site Marie Brizard, intégrant notamment la réalisation d'un parc de stationnement adéquat.

Etudes et travaux dans le cadre de la résorption des discontinuités cyclables

Afin de poursuivre les actions engagées pour la résorption des discontinuités cyclables, une programmation pour l'année 2010 a été arrêtée.

Pour la commune de Bordeaux, il est proposé :

Séance du lundi 27 septembre 2010

Rue Arago (section rue Blanqui –Place René Maran (370 m) – Mise en double sens

La Cub a engagé l'étude, les travaux seront réalisés dans un délai de 12 mois.

Avenue d'Arès / Avenue de Mérignac : création d'un couloir bus et d'une bande cyclable.

La Cub s'engage sur la durée du contrat à réaliser cet aménagement. La Ville s'engage à mener la concertation et à prendre les arrêtés de police correspondants.

2-3 Modification de l'annexe 4 : ajout de la programmation 2010 des logements locatifs conventionnés

2-4 Modification des annexes 5 et 6 : adaptation du tableau synthétique des actions et ajouts ou adaptations des fiches actions en cohérence avec les points de l'article 2.2 du présent avenant.

Fiches actions créées

Intitulé et descriptif succinct de l'action	Numéro fiche action
Extension de la ligne B Nord du Tramway Bordeaux/Claveau	47
Extension Ligne C Nord Bordeaux / Parc des expositions	48
Création de la ligne D du tramway	49
Tram-train du Médoc	50
Aménagement de la Place Tourny en lien avec extension tramway	51
Création de parcs de stationnement en lien avec extension tramway	52
Etude urbaine secteur Marie Brizard en lien avec extension tramway	53
Création de couloirs bus	54
Cours du maréchal gallieni : création d'un couloir bus entre la rue coulmiers et 14 juillet	55
Ceinture des cours	56
Route de Toulouse	57
Barrière Saint Médard	58
Accès Pont d'Aquitaine	59
Travaux de voirie en lien avec le réseau Tbc	60
Rue de la Benauge	61

Pour la Communauté urbaine de Bordeaux, Le Président, Vincent FELTESSE	Pour la commune de Bordeaux Le Maire, Alain JUPPE
--	---

Liste des annexes à l'avenant :

- annexes 4, 5 et 6 modifiées
- les fiches actions nouvelles

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues vous connaissez la procédure des contrats de co-développement entre la Communauté Urbaine et la Ville. Je n'y reviens pas. Nous avons signé ce contrat en septembre 2009.

Depuis lors le nouveau réseau de transport de la Communauté a été mis en place à compter de février 2010. Il est nécessaire maintenant de prévoir un certain nombre d'aménagements en particulier la réalisation de couloirs de bus pour faciliter la circulation des bus, ainsi que quelques travaux de voirie.

Il vous est donc aujourd'hui proposé un avenant à ce contrat de co-développement pour intégrer ces nouvelles dispositions. Vous en avez la liste dans le projet de délibération. Je ne vais pas vous la lire.

Les couloirs bus concernent en particulier la place Nansouty, le boulevard J.J. Bosc, la ceinture des cours, le cours d'Albret tout particulièrement, également le cours de la Marne, le boulevard Alfred Daney, la barrière Saint Médard, l'accès au Pont d'Aquitaine, ainsi qu'un certain nombre de travaux de voirie.

La précision que je voudrais simplement apporter c'est que chacune de ces réalisations va faire l'objet - c'est inscrit d'ailleurs dans le contrat de co-développement - à l'initiative de la Ville d'une concertation très précise avec les riverains, avec les habitants concernés, de façon que nous puissions éventuellement faire évoluer les projets.

Sur le plan des principes je suis très favorable à l'allongement des itinéraires de couloirs bus. C'est tout à fait cohérent avec la politique de mobilité que nous menons pour favoriser les transports collectifs. Cela dit, il faut faire attention secteur par secteur au traitement du stationnement, au traitement de la circulation automobile qui continue à exister même si elle est en diminution. Donc cela implique une concertation très méthodique qui sera menée sous la houlette des adjoints compétents Elizabeth TOUTON et Jean-Louis DAVID, et avec chacun des maires adjoints de quartier concernés.

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire à temps plein, Monsieur le futur premier adjoint, chers collègues au féminin et au masculin...

(Protestations)

M. RESPAUD. -

Nous avons approuvé en juillet dernier dans une autre institution l'avenant n° 1 au contrat de co-développement entre la CUB et la Ville. Nous ferons donc de même aujourd'hui mais avec un certain nombre de remarques.

Ceci dit, il aurait peut-être mieux valu renverser la vapeur : avoir d'abord un débat au Conseil Municipal puis au Conseil de la Communauté Urbaine. Ça correspondrait mieux à la nature de la Communauté Urbaine.

Ceci étant, nous nous retrouvons bien dans la définition des objectifs d'agglomération qui dépendent à la fois de la politique communautaire et de la politique de la commune, notamment sur le développement nécessaire des couloirs de bus et de la politique vélo.

On ne peut que se réjouir et nous vous soutiendrons dans le développement des couloirs de bus en plusieurs points de notre ville. C'est courageux. J'espère que cela se poursuivra à un rythme soutenu. Sur ce point je voudrais faire deux remarques.

La première remarque a trait au cours de la Marne. Il a fait l'objet sous votre présidence à la Communauté Urbaine d'un réaménagement qui a été parfaitement loupé. On l'avait d'ailleurs critiqué à l'époque.

Pour les cyclistes comme pour les transports collectifs il y avait deux points noirs évidents : des Capucins à la Victoire dans un sens, et de Gustave Eiffel à la gare de l'autre.

L'un des deux fait partie des avenants : de Gustave Eiffel à la gare, puisqu'il est enfin prévu un couloir de bus.

Il restera l'autre point noir pourtant prévisible.

Il restera également toute la requalification de la moitié du cours de la Marne qui n'avait pas pu être exécutée jusqu'à son terme puisqu'à l'époque les crédits manquaient pour terminer la place de la Victoire. Ce sont les crédits du cours de la Marne qui sont partis à la place de la Victoire.

Il restera également le réaménagement du carrefour du cours de l'Yser et du cours de la Marne en partie défoncé et toujours aussi accidentogène.

Donc Monsieur le Maire, ce que je souhaite c'est que la réhabilitation de ce cours doit redevenir une priorité de votre action.

La seconde remarque sur laquelle je vais moins insister puisque j'en ai parlé à la CUB, est relative à la barrière de Toulouse. Ce réaménagement doit prendre en compte la totalité des données : les besoins en places de stationnement, mais également la sécurité des cyclistes, la fiabilité des transports collectifs dans cette zone et l'ensemble des déplacements sur ce secteur très sensible.

On est en attente du SDOM. Qu'on mette à profit cette période pour reprendre la concertation.

J'ajoute que je suis disponible pour participer à des réunions qui pourraient être organisées à cet effet sur le secteur.

En tout cas le premier projet qui avait été élaboré, le moins qu'on puisse dire est qu'il n'apporte qu'une réponse très partielle aux problèmes posés.

Outre ces deux remarques je crois qu'il va falloir avec la CUB réfléchir plus largement à une amélioration du schéma des transports mis en place avec Kéolis. Plusieurs réflexions semblent nécessaires.

Je vous ai déjà écrit à ce sujet. Un groupe de travail municipal doit être mis en place opportunément pour améliorer le dispositif plutôt positif, certes, par rapport à la situation antérieure, mais qu'il faut encore améliorer.

D'autre part le souhait de ramener les étudiants vers le centre je crois que c'est une excellente idée, mais cela conduit à une forte augmentation de la fréquentation de la ligne B aux heures de pointe. Le logement sur Bordeaux est une bonne chose, mais la mise en place de transports performants entre Pessac et Bordeaux en est la conséquence nécessaire. Il faut absolument retravailler avec la Communauté Urbaine sur cet aspect. Il n'est pas normal de voir déjà des tramways bondés place de la Victoire, alors que le quai est déjà rempli lui aussi.

Je crois que des solutions alternatives doivent être actionnées d'urgence et que le travail doit reprendre avec la Communauté Urbaine sur ce point. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci Monsieur l'insolent à plein temps.

(Rires – Applaudissements)

M. RESPAUD. -

Comment ? Insolent ? Ce n'est pas vrai ! En quoi je suis insolent, Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE. -

Si vous n'êtes même pas capable de sentir que vous êtes insolent c'est inquiétant.

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Nous partageons les grandes lignes des objectifs portés par la Communauté Urbaine en matière de déplacements sur Bordeaux. Nous voudrions néanmoins insister sur 4 aspects, rapidement.

Premier aspect qui est indiqué dans la délibération : mieux travailler l'impact des travaux sur les activités économiques riveraines, notamment sur la ligne D. L'idée énoncée notamment d'un prêt à taux zéro pour les entrepreneurs après la mise en service du tram nous paraît intéressante.

Deuxième idée : augmenter la qualité du service. Oui, mais selon nous à condition que le délégataire s'engage résolument dans une politique plus audacieuse de formation et de recrutement de nouveaux personnels de conduite, sachant que le recours aux heures supplémentaires, qui aujourd'hui est de plus en plus systématique, ne peut devenir une politique garante de toutes les conditions de sécurité.

Troisième remarque : les couloirs de bus vont être développés. C'est bien. Mais le contexte très contraint de leur implantation à Bordeaux, notamment à Bordeaux centre, va selon nous évidemment porter préjudice à une plus grande efficacité.

Concernant la prospective, il est indiqué une étude pour faciliter l'accès au Pont d'Aquitaine rive gauche / rive droite en site propre. C'est une nécessité bien sûr, mais qui demeurera de toute façon très en dessous des besoins si l'on ne prend pas la mesure dès aujourd'hui de la thrombose qui va frapper le secteur nord de Bordeaux du fait de la formidable urbanisation des sites du lac avec Ginko, un peu plus loin allée de Boutaut / Ravesies, et après demain des sites des Bassins à flots.

Il faut selon nous réinterroger peut-être avec plus de détermination tous les besoins d'intermodalité de ce secteur nord de Bordeaux qui de fait est un secteur à la fois d'emploi, et demain encore plus d'habitat, avec notamment par exemple la liaison tram / train rive gauche / rive droite par le pont Bacalan Bastide entre la gare de Cenon et la gare Saint-Louis - je sais que c'est dans les tuyaux, mais il faudrait peut-être que ça sorte des tuyaux un peu plus lisiblement - de même qu'une réflexion plus aboutie sur les navettes fluviales même si nous savons qu'en volume ça ne réglera pas l'essentiel des besoins de déplacements. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme DESAIGUES

Mme DESAIGUES. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous notons dans cet avenant des avancées notables comme : un site propre pour le bus concernant le quartier de Caudéran, plus précisément sur la rue Jules Ferry, ainsi que les avenues d'Arès et de Mérignac, ou le réaménagement de la barrière Saint-Médard.

Mais les demandes pour rendre perfectible le réseau de transports sur Caudéran subsistent. Je voudrais en citer ici quelques-unes afin que tout un chacun puisse contribuer aux réunions de consultation des associations et riverains qui se tiendront prochainement sous votre autorité.

Le retour aux fréquences de 8 minutes aux heures d'entrées et de sorties scolaires et professionnelles pour les différentes lianes qui traversent le canton de Caudéran, les lianes 2 et 3. Aujourd'hui ces fréquences sont de 10 à 15 minutes.

Enfin un constat qui doit nous interpeller. Les conséquences de la modification du trajet de la ligne 16, celle qui ne dessert plus aujourd'hui directement le Lycée Camille Jullian, et la suppression de l'arrêt Gabriel Fauré.

C'est vrai qu'il faut saluer la mise en place par la CUB d'une liaison directe qui dessert depuis le Lycée Camille Jullian au départ de Gabriel Fauré pour les lycéens avec un aller le matin et deux retours le soir aux horaires qui ont été établis en fonction des horaires du lycée.

Mais cela n'a pas pour autant résorbé une certaine insatisfaction des usagers qui n'étaient pas uniquement des lycéens.

Un constat aujourd'hui semble se dessiner : une baisse de fréquentation de la liane 16 mais aussi des autres lianes, ce qui pourrait induire – bien sûr il faudrait le vérifier, mais néanmoins ceux qui traversent Caudéran s'en rendent compte très rapidement – plus de fréquentation par les véhicules que par le bus.

Enfin une réflexion sur l'avenant, particulièrement sur le chapitre de la barrière Saint-Médard. Nous ne pouvons pas être que d'accord sur le projet de réaménagement de la barrière. Même si faire traverser la barrière Saint-Médard en bus sur un site propre depuis le cours Marc Nouaux est une avancée non négligeable, prolonger le site propre jusqu'à la rue du Grand Lebrun c'est oublier qu'il y a déjà un site propre de la rue du Bocage à la rue du Grand Lebrun.

A mon sens, le défi, l'attente et le projet d'envergure qu'il ne faudrait pas écarter seraient de continuer le site propre jusqu'au bout en direction de Saint-Médard-en-Jalles sur l'avenue de Lattre de Tassigny, puis l'avenue Saint-Médard.

Nous répondrions ainsi à l'un des points de l'amendement que nous avons voté ici en séance municipale du 20 juillet 2009, à savoir : à la faveur des négociations obtenir l'amélioration et l'optimisation des dessertes de bus du secteur de Caudéran, mais notamment et surtout la réalisation d'une liaison en site propre.

Enfin je voudrais terminer en rappelant les autres points de cet amendement : la poursuite de la réflexion sur la réalisation ultérieure d'un TCSP, bus à haut niveau de service, ou tramway sur le corridor sud. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme NOËL

MME NOËL. -

Juste un mot pour faire un petit commentaire puisque de toute façon cet avenant N° 1 au contrat de co-développement pour la période 2009 / 2011 a déjà été voté par le Conseil Communautaire en juillet dernier. Il vise pour l'essentiel à intégrer les travaux de voirie nécessaires suite à la mise en place du nouveau réseau de transports en commun, mise en place qui a été faite en février.

Donc rien à dire de particulier puisque cette mise en œuvre est faite. Simplement nous serons très vigilants sur la concertation qui sera menée autour de la création des aménagements et des couloirs de bus. Nous espérons tout particulièrement que les dysfonctionnements qu'on avait pu constater comme ceux relatifs aux aménagements de la route de Toulouse, ne se reproduiront pas.

M. LE MAIRE. -

M. DUCHENE

M. DUCHENE. -

Merci Monsieur le Maire. J'interviendrai plutôt en tant que membre de la commission Transports à la Communauté Urbaine.

Ce qui pose problème aujourd'hui à la Communauté Urbaine c'est bien effectivement la continuité dans les couloirs de bus.

Les interventions précédentes ne doivent pas cacher une chose c'est que près de 70% des couloirs de bus se trouvent dans la Commune de Bordeaux. Bordeaux depuis de nombreuses années a fait d'énormes efforts en création de couloirs de bus. Ça n'a pas toujours été facile. Il y a parfois eu une forte opposition des riverains et des commerçants. Mais la réalité est là, Bordeaux a fait un énorme effort.

Le problème c'est que bien souvent ces couloirs de bus s'arrêtent au niveau des boulevards. Ils ne continuent pas plus loin. Donc un certain nombre de nos collègues de l'opposition pourraient passer un petit message aux maires concernés pour leur demander de continuer les couloirs bordelais de telle manière qu'on ait un véritable réseau de transports en commun en site propre.

Juste un petit mot pour rappeler l'histoire à M. RESPAUD. Lui rappeler que les travaux du cours de la Marne ont commencé. Il était effectivement prévu un couloir de bus de la Victoire jusqu'à la gare Saint-Jean, mais dans son désir de nuire à l'action du Maire de Bordeaux, il lui a tiré dessus, mais il l'a loupé et s'est tiré une balle dans le pied en montant une bronca contre ce couloir de bus.

Le résultat c'est que les travaux ont pris du retard. Ça ne s'est pas réalisé. Effectivement les financements ont été transférés sur un autre aménagement.

Donc peut-être que M. RESPAUD aurait dû être un peu plus le défenseur des habitants de son canton et il aurait obtenu ce couloir de bus. Il y revient maintenant mais malheureusement les crédits ne sont plus là.

Deuxièmement, M. RESPAUD nous donne des leçons sur les transports en commun. Mais, M. RESPAUD, même les élus Verts qui se trouvent derrière vous le disent, le Conseil Général, vous en êtes un vice-président, est très en retard sur les transports en commun.

Les transports en commun dans le département c'est d'une très grande misère : des disparités de coûts d'un trajet à l'autre qui sont extrêmement importants ; les personnes handicapées n'ont pas toujours la possibilité d'emprunter ces transports en commun – notre collègue acquiesce –

Bref, M. RESPAUD, plutôt que de faire des effets de manches ici, peut-être pourriez-vous en tant que vice-président au Conseil Général tout faire pour que le Conseil Général développe les transports en commun et fasse ce qu'il n'a pas fait depuis longtemps c'est-à-dire qu'on ait une interconnexion entre les cars du Conseil Général, le tramway et les lignes de transports en commun, et surtout, miracle, que nous ayons un système commun de tickets qui permette de passer du car du Conseil Général au transport en commun bordelais.

M. LE MAIRE. –

Merci.

M. DELAUX

M. DELAUX. -

Monsieur le Maire je voudrais simplement souligner la très grande importance de l'extension de la ligne C entre les Aubiers et le Parc des Expositions pour le développement de nos foires, salons et tourisme d'affaires en matière de congrès.

Jusqu'à présent la rupture de charge est souvent ressentie par les opérateurs comme un handicap, en particulier en matière de développement durable. On a toute raison de penser que cette extension nous permettra d'attirer encore plus de manifestations sur notre Palais des Congrès.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme DIEZ

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les intentions contenues dans ce contrat sont tout à fait louables. Cependant en ce qui concerne l'extension du réseau TCSP et les aménagements de voirie qui vont de pair, je voudrais simplement attirer votre attention sur le fait qu'actuellement le pont tournant principal de franchissement des écluses ne fonctionne plus depuis cet été. Le service en est perturbé.

Qu'il y ait défaut de conception ou bien malfaçon, ou encore les deux, il est urgent maintenant de remettre cet ouvrage en service. En l'état actuel le tram ne le franchit plus.

Une fois de plus les Bacalannais souffrent de ce dysfonctionnement et du retard occasionné dans les transports.

M. LE MAIRE. -

Merci. J'espère, Mme DIEZ, que vous expliquez aux Bacalannais que la Ville de Bordeaux n'y est pour rien et que ce sont les choix faits par la Communauté Urbaine en 2005 notamment qui expliquent qu'on s'est magnifiquement planté dans cette opération, comme la Mairie de Bordeaux l'avait dit d'ailleurs.

Donc il ne faut pas vous adresser ici. Je ne vous ai pas entendue et je n'ai pas entendu le groupe socialiste à la CUB évoquer ce dysfonctionnement. C'est pourtant là que ça se passe. Ce n'est pas ici.

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, vous me permettrez de répondre, au moins indirectement, à M. DUCHENE.

M. DUCHENE aurait une espèce de « révisionnisme » de l'histoire de Bordeaux. Je n'irai pas plus loin. C'est un homme qui a la capacité de me donner un rôle que je n'ai hélas pas, que je souhaiterais bien avoir, c'est-à-dire que vous teniez beaucoup plus compte de mes avis. Maintenant, à la limite, tout ce qui va aller mal à Bordeaux c'est parce que je l'aurais demandé.

Ça flatte mon ego, M. DUCHENE. Ceci dit ce n'est pas exactement l'histoire. L'histoire c'est effectivement une réfection du cours de la Marne qui s'est passé dans de très mauvaises conditions avec des moyens de financement nettement insuffisants, avec des pavés qui se déforment et du goudron partout, avec la moitié d'un cours qui n'a pas été refait, qui est donc bétonné sur ses trottoirs, etc. La réalité c'est ça.

Ça c'était quand vous étiez responsable également des déplacements à la Communauté Urbaine et quand M. JUPPE était Président de la Communauté Urbaine. C'est ainsi que ça s'est passé.

Moi je crois qu'il faut être beaucoup plus vif et demander que les entreprises qui ont mal fait leur travail soient directement mises en cause.

Quand aux autres collectivités locales, M. DUCHENE, il y a d'autres lieux pour ce débat. Evidemment on pourrait également attaquer la politique nationale. Je crois que ce n'est pas notre rôle ici.

Ce qui est sûr c'est qu'au niveau du Conseil Général, vous le savez très bien, il y a une politique des transports collectifs qui est au-dessus de tous soupçons, que vous avez votée d'ailleurs puisque lors de la dernière séance plénière cela a été adopté à l'unanimité, à votre exception parce que je crois que vous étiez absent. Tout le monde, y compris la droite, a voté pour.

Donc ne dites pas aujourd'hui que c'est nul alors que vous votez pour, quand vous êtes en séance. Soyez franc du collier, M. DUCHENE.

M. LE MAIRE. -

Mme TOUTON

MME TOUTON. -

Juste un mot pour me faire l'écho de tout ce que nous entendons dans les quartiers qui est plutôt favorable au nouveau réseau de bus qui a été mis en place. Il faut le dire. Je crois qu'il reçoit globalement un accueil positif et que les décisions que nous prenons aujourd'hui au travers de ce contrat de co-développement doivent permettre d'améliorer encore la vitesse commerciale qui, il est vrai, reste un problème dans certains secteurs, en particulier sur des grands axes comme les cours.

Je voulais aussi vous prévenir qu'un bilan sur chaque quartier se fait peu à peu avec nos maires adjoints de façon à ce que nous puissions en fin d'année transmettre nos remarques à la Communauté Urbaine et à Kéolis pour continuer à améliorer le service rendu à nos populations.

M. LE MAIRE. -

Merci. Ce qui est vrai c'est que la Ville de Bordeaux a fait un effort gigantesque pour faciliter les transports collectifs. Le résultat c'est que nous voyons dans certaines rues, dans certains cours, dans certains boulevards de la ville une intensification énorme du trafic de bus. Il faut quand même être conscient que par exemple sur le cours d'Albret on est passé de 400 bus / jour à 800 bus / jour – Je parle sous le contrôle des techniciens –

Comme par ailleurs la Communauté Urbaine persévère à maintenir des bus articulés partout, même aux heures où ils sont vides - c'est une bataille que je n'ai pas pu gagner ; j'en vois beaucoup moins à Paris et beaucoup moins dans la plupart des villes ; nous, nous avons un parc qui est constitué essentiellement de bus articulés... c'est très bien - donc ça crée des contraintes considérables dans la ville. Nous les acceptons et la population les accepte avec bonne volonté parce que c'est un service collectif qui permet de diminuer la circulation des véhicules individuels. Mais enfin il faut aussi prévoir un certain nombre de contreparties.

Ces contreparties c'est en particulier l'aménagement de la voirie et l'aménagement des cours. Il est clair que par les négociations que nous aurons avec la CUB nous subordonnerons notre accord au contrat de co-développement à la réalisation des engagements de la Communauté Urbaine sur l'aménagement des cours.

Un budget avait été voté par exemple pour l'aménagement de façade à façade du cours Clémenceau. On l'a différé pour tenir compte de l'importance des investissements que la CUB doit réaliser, mais nous ne l'avons pas abandonné.

De même qu'il faudra que la rue Fondaudège avec la ligne D du tramway soit complètement refaite de façade à façade et que la place de Tourny donne lieu à un concours. C'est prévu d'ailleurs. C'est inscrit dans le contrat de co-développement.

Donc nous serons très attentifs sur ce point.

Le nouveau réseau de bus dans l'ensemble fonctionne bien. Il y a des ajustements à faire. Je tiens essentiellement à ce qui a été envisagé à Caudéran – je ne vois pas Pierre LOTHAIRE – sur l'avenue de Saint Amand se concrétiser à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine lorsque Kéolis adaptera son réseau.

Kéolis rend un bon service. Je voudrais simplement signaler qu'il est loin d'atteindre les objectifs de fréquentation du réseau de bus que la société s'était fixés. On en est encore passablement éloigné.

Enfin quant à la qualité du pavage je ne doute pas que depuis que je ne suis plus président de la Communauté Urbaine la qualité des pavés des entreprises qui obtiennent les travaux de la CUB s'est beaucoup améliorée. Je constate simplement qu'il faut refaire la place de la Comédie, qu'il faut refaire une partie du cours de l'Intendance, qu'il faut refaire les joints du Chapeau Rouge, que chaque fois que la CUB réalise maintenant des plateaux surélevés ils tiennent à peu près 6 mois face au transport de bus, exemple avenue Louis Barthou à Caudéran où chacun de ces plateaux est aujourd'hui disjoint.

Donc on a un vrai problème de qualité d'exécution de nos travaux. Ensuite il faut des contentieux. Ça prend beaucoup de temps. Il faut vraiment que nous améliorions les choses.

J'espère que la nouvelle organisation de la Communauté Urbaine en circonscriptions territoriales nous permettra d'améliorer la qualité de la prestation fournie.

J'ai cru observer que tout le monde était d'accord sur ce projet de délibération, qu'il n'y avait pas d'oppositions, sous réserve, je le répète, de la concertation qui va se développer ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20100457

Commission d'appel d'Offres. Composition, élection de ses membres. Décision.

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

L'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que la composition de la commission d'appel d'offres doit respecter le principe de la représentation proportionnelle.

L'article 22 du Code des Marchés Publics stipule que pour "les communes de 3500 habitants et plus, celle-ci est représentée par le Maire ou son représentant, Président, et cinq membres du Conseil Municipal élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste".

Plusieurs membres de la CAO actuels ont souhaité être remplacés. En application des dispositions réglementaires en vigueur, il convient en conséquence de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission

Je vous prie d'en délibérer.

TITULAIRES
M.DUCHENE
C.SAIOUD
L.JARTY
M.LABORDE
J.M.PEREZ

SUPPLEANTS
L.BOUSQUET
E.CUNY
A.BREZILLON
A.PIAZZA
P.PAPADATO

M. LE MAIRE. -

Je vous propose la modification de la commission d'appel d'offres de façon que le présentéisme y soit au niveau nécessaire. C'est une commission qui se réunit souvent, qui est très importante pour le fonctionnement de la Ville. Je sais que c'est une lourde contrainte pour ceux qui acceptent d'y siéger. C'est la raison pour laquelle nous sommes périodiquement obligés de revoir un peu sa composition.

Là je vous propose, en accord avec les différents groupes, la composition suivante :

Titulaires :

Michel DUCHENE, Chafika SAILOUD, Laetitia JARTY, Mariette LABORDE, Jean-Michel PEREZ

Suppléants :

Ludovic BOUSQUET, Emmanuelle CUNY, Anne BREZILLON, Arrielle PIAZZA, Patrick PAPADATO

Pour des raisons de grande régularité s'agissant de la commission d'appel d'offres, comme on ne veut pas qu'il y ait de problèmes nous allons procéder à un scrutin secret. On va vous distribuer des bulletins de vote avec la liste et l'enveloppe que vous déposerez dans l'urne à l'appel de votre nom.

Le scrutin est ouvert.

(Mme PLANTIER appelle chaque membre du Conseil qui vient déposer son vote dans l'urne à la tribune)

M. LE MAIRE. -

Tout le monde à voter ? Le scrutin est clos.

Si M. ROBERT et M. ROUYEYRE qui forment un tandem éprouvé voulaient bien dépouiller le scrutin je les en remercierais.

Mme DIEZ, plutôt ? Très bien. Alors Mme DIEZ et M. ROBERT, si vous voulez bien dépouiller ?

(Mme DIEZ et M. ROBERT procèdent au dépouillement)

M. LE MAIRE. -

On continue.

**LISTE DE 5 TITULAIRES ET DE 5 SUPPLEANTS
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES PAR
61 VOIX SUR 61 AU SCRUTIN SECRET**

D -20100458

**Représentation de la Ville au sein d'organismes divers.
Modifications.**

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

L'article L2121-33 du Code des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil municipal « procède à la désignation de ses membres ou des délégués pour siéger au sein d'organismes extérieures dans les cas et conditions prévus par les dispositions du Code et des textes régissant ces organismes ».

Je vous invite donc à procéder à la désignation et à la modification de ces membres en complément des délibérations n° D - 20080174 du 14 avril 2008, D – 20080201 du 19 mai 2008, D- 20080286 du 16 juin 2008, D – 20080336 du 15 juillet 2008, D – 20090067 du 2 mars 2009, D – 20090660 du 21 décembre 2009.

ASSOCIATIONS		
ETABLISSEMENTS	TITULAIRE	SUPPLEANTS
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA GESTION DES EQUIPEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX D'AQUITAINE (ADGESSA) – MAISON DE RETRAITE GRAND BON PASTEUR		Mme A.M TORRES
SIJALAG	Mr LOTHAIRE (en remplacement de Mr BERTHOU)	
CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE	Mr J.M PEREZ (en remplacement de Mr ROUYEYRE)	

MATERNELLES	
ETABLISSEMENTS	TITULAIRE
JOSEPHINE	Mme N. DELATTRE en remplacement de M.Y.DAVID
LUCIEN FAURE	Mme N. DELATTRE en remplacement de M.Y.DAVID
PAUL BERTHELOT	Mme M. LABORDE en remplacement de M.Y.DAVID
SOUSA MENDES	Mme N. DELATTRE en remplacement de M.Y.DAVID

M. LE MAIRE. -

A l'ADGESSA il s'agit de désigner Mme TORRES comme suppléante.

Séance du lundi 27 septembre 2010

Au SIJALAG il s'agit de désigner M. LOTHAIRE comme titulaire en remplacement de M. BERTHOU.

Et à la Caisse de Crédit municipal Conseil d'Orientation et de Surveillance, M. PEREZ en remplacement de M. ROUVEYRE.

Dans les établissements :

Ecole Joséphine : Mme DELATTRE en remplacement de M. Yohann DAVID.

Lucien Faure : Mme DELATTRE en remplacement de M. Yohann DAVID.

Paul Berthelot : Mme LABORDE en remplacement de M. Yohann DAVID.

Sousa Mendès : Mme DELATTRE en remplacement de M. Yohann DAVID.

Est-ce que tout le monde est d'accord sur ces désignations ? On ne va pas faire de vote à bulletin secret sauf si quelqu'un le demande.

Personne ne le demande ?

Il en est donc ainsi décidé.

ADOpte A L'UNANIMITE